

SMAGGA

zine

Le territoire du bassin versant du Garon, C'EST CHEZ VOUS !

Questions pour un

Champion du Garon

«Je prends ma source à Yzeron, je mesure 31 km et me jette dans le Rhône à Givors, je suis, je suis...» dirait l'animateur.

Vous avez la réponse ? Testez votre niveau de connaissance avec ces 10 questions sur le Garon et son bassin versant. A vos fiches.

Renouée du Japon



Q.3

La Renouée du Japon est-elle uniquement présente sur l'aval du territoire ?

Indice : la Renouée du Japon est une plante invasive qui colonise les berges, appauvrit la flore locale et fragilise la solidité des berges.

Inondations



Q.4

Les crues du Garon sont-elles causées par la vidange du barrage de Thurins ?

Indice : autrefois destinée à alimenter 5 communes en eau potable, cette retenue a une capacité de 100 000 m³.

Pollutions



Q.1

Nos rivières sont-elles polluées?

Indice : une eau claire n'est pas forcément une eau de qualité, et inversement, une eau trouble n'est pas synonyme d'eau polluée.

Ecrevisses



Q.2

Peut-on trouver des écrevisses dans nos rivières ?

Indice : l'écrevisse fait partie de la famille des crustacés d'eau douce. Certaines espèces sont de très bons indicateurs de qualité des eaux.

www.contratderivieredugaron.fr

edito

Stop aux idées reçues



Milieu vivant, la rivière est un sujet complexe. On croit la connaître sur le bout des doigts mais elle nous réserve toujours des surprises. Avec ces 10 questions rapides, nous vous proposons de décrypter le Garon et ses affluents. En cadeau, nous vous offrons de passer un bon moment et de devenir incollable sur le thème de la rivière.

Paul Minssieux
Président du SMAGGA

Nappe phréatique



Q.5
La nappe du Garon est-elle une ressource fragile ?

Indice : chaque année, 5 à 6 millions de m³ d'eau sont prélevés dans la nappe du Garon pour l'alimentation en eau potable de 90 000 habitants, soit l'équivalent de 2 000 piscines olympiques.

Curage



Q.6
Curer le lit de la rivière évite-t-il les inondations ?

Indice : la rivière est un milieu vivant rythmé par les saisons. En période sèche, l'écoulement peut être inexistant, c'est l'étiage. En période pluvieuse, c'est la crue.

Protections



Q.7
Les protections contre les crues empêchent-elles toutes les inondations ?

Indice : 5,5 km de berges ont été aménagés par le SMAGGA pour lutter contre les crues du Garon et du Mornantet.

Erosion



Q.8
Faut-il à tout prix enrocher une berge pour la protéger de l'érosion ?

Indice : l'enrochement est une solution de protection issue du génie civil, principalement en milieu urbain, pour stabiliser les berges.

Chute d'eau



Q.9
Les chutes d'eau empêchent-elles les poissons de circuler ?

Indice : il existe une soixantaine de seuils sur le bassin versant. Aménagés par l'homme, ils permettent (ou permettraient) de franchir la rivière à gué, d'irriguer les champs ou encore d'alimenter des moulins.

Crue centennale



Q.10
La crue centennale se produit-elle tous les 100 ans ?

Indice : la crue du 2 décembre 2003 est la crue de référence sur notre territoire. Pour autant, elle n'est pas une crue centennale. Des événements plus violents ont été constatés en 1846 et 1850.

RÉPONSES

Q.1 **C'est vrai.** Les rivières sont principalement polluées par les pesticides et le phosphore. Des actions sur l'assainissement ainsi qu'à destination des jardiniers amateurs (distribution d'un guide de jardinage au naturel), des communes (signatures de charte «0 pesticide») et des agriculteurs (convention avec la Chambre d'agriculture) sont en cours.

Q.2 **C'est vrai et faux à la fois.** L'écrevisse autochtone de nos rivières est l'écrevisse à pattes blanches. Les inventaires piscicoles réalisés depuis 2006 ont souligné la disparition de cette espèce sur notre bassin versant. A cela, 3 raisons principales : la pollution des rivières par les pesticides, l'introduction par l'homme d'espèces exotiques invasives (photo page 1), la propagation d'une maladie.

Q.3 **C'est faux.** Si sa présence est principalement identifiée à l'aval, elle est également implantée en tête de bassin. La seule façon de limiter la colonisation de cette plante invasive consiste à l'arracher systématiquement dès l'apparition de jeunes pousses. Lorsqu'elle est déjà implantée, il faut la faucher plusieurs fois par an et la concurrencer avec des espèces autochtones à croissance rapide sans toutefois de garantie probante.

Q.4 **C'est faux.** Le barrage de Thurins n'a aucune influence sur les crues du Garon. Celles-ci sont causées par le ruissellement des eaux pluviales lors de forts épisodes pluvieux qui viennent gonfler le débit des rivières.

Q.5 **C'est vrai.** La nappe du Garon est en limite de surexploitation. Autrement dit, sa capacité de recharge flirte avec les volumes prélevés. En 2003, année de canicule, les volumes pompés ont atteint 7,65 millions de m³, soit 40 % de plus que la recharge moyenne annuelle estimée.

Q.6 **C'est faux.** La rivière est un milieu vivant. Les sédiments qui se déposent dans le lit de la rivière peuvent à certains endroits faire apparaître des bancs de sable. La crue vient réguler naturellement ces dépôts en chassant les sédiments vers l'aval.

Q.7 **C'est faux.** Le risque zéro n'existe pas. Le SMAGGA finira en 2015 son programme de travaux de protection contre les crues dites «moyennes» (soit inférieures à 2003). Pour se protéger contre des phénomènes de plus grande ampleur, comme la crue de 2003, il faudrait envisager des protections complémentaires comme par exemple des barrages secs.

Q.8 **C'est faux.** Il existe 2 techniques pour stabiliser les berges. La première fait appel au génie civil avec l'utilisation d'enrochement, la seconde au génie végétal. Les blocs de pierres sont efficaces immédiatement alors qu'il faut plusieurs années à une technique douce pour que les racines s'ancrent dans la berge. A terme, une technique végétale est plus solide qu'un enrochement. Elle est également moins coûteuse. Lorsque les conditions sont réunies, le SMAGGA privilégie les techniques végétales pour la stabilisation de berges.

Q.9 **C'est vrai.** Les seuils cloisonnent la rivière et empêchent la faune piscicole de circuler librement sur les rivières. Les zones de fraisiées à l'amont deviennent ainsi inaccessibles et contribuent à la dégénérescence des espèces. Le SMAGGA a entamé en 2014 une campagne d'effacement ou d'aménagement de 16 seuils qui se poursuivra jusqu'en 2018.

Q.10 **C'est faux.** Lorsqu'on parle d'une crue centennale, on évoque une probabilité et non une fréquence. Autrement dit, une crue centennale est une crue qui a 1 probabilité sur 100 de se produire chaque année et non pas une crue qui revient tous les 100 ans. Cette explication est également valable pour les crues dites trentennales, cinquantennales...

Questions pour un Champion du Garon

RÉSULTATS

Vous avez comptabilisé vos bonnes réponses ? Découvrez quel type de champion sommeille en vous.



Vous avez entre 8 et 10 bonnes réponses.

Félicitations ! Vous êtes un expert de la rivière ; mieux son ambassadeur ! Vous êtes sûrement pêcheur, du signe astrologique du poisson et votre animal de compagnie est à coup sûr une truite Fario ou un castor. Prêchez la bonne parole, la rivière a besoin de personnes comme vous !



Vous avez entre 4 et 7 bonnes réponses.

Pas mal, mais encore un effort. La Renouée du Japon n'est pas une danse folklorique nippone et les écrevisses n'ont pas la tête plate ou cruciforme. Continuez à lire chaque année les 2 numéros du SMAGGAzine et vous deviendrez rapidement incollable. Accrochez-vous !



Vous avez entre 0 et 3 bonnes réponses.

Sauve qui peut. Pour vous, l'eau se résume à un liquide qui coule du robinet. Un stage ou une formation accélérée au SMAGGA ne serait pas un luxe. Envoyez votre candidature sans attendre et consultez notre site internet : www.contratderivieredugaron.fr

Bienvenues au club !



Après Chaponost, Grigny, Messimy, Orléans, Rontalon et Taluyers, c'est au tour de Brignais et Saint-Laurent-d'Agnay de s'engager dans l'abandon de l'utilisation de pesticides. Les conseils municipaux de ces deux communes ont d'ores et déjà délibéré dans ce sens. Elles devraient être rejointes rapidement par les communes de Soucieu-en-Jarrest et Thurins qui ont témoigné leur intérêt pour la démarche.

Apprendre en s'amusant

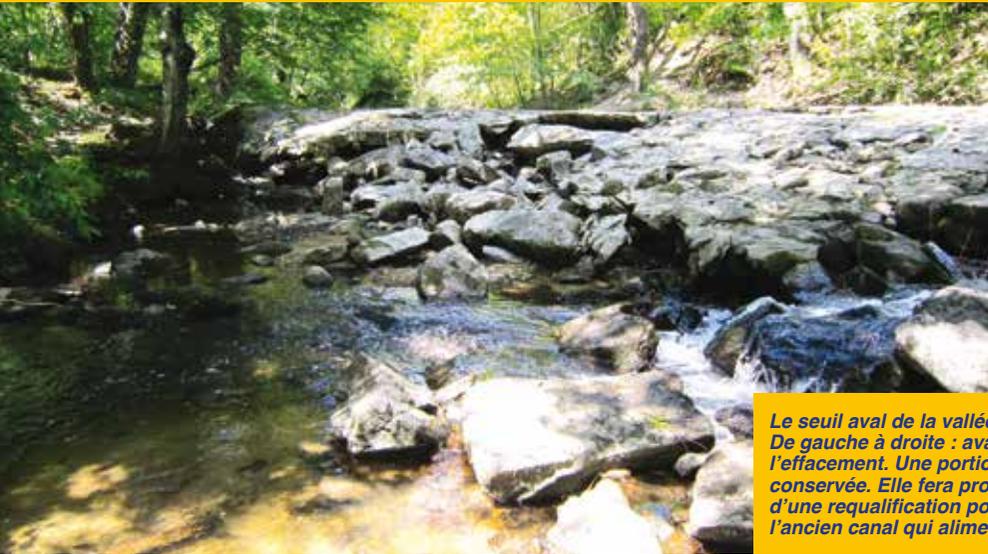
Pour étoffer son offre à destination des enfants, le SMAGGA a décidé d'entrer dans l'air du jeu numérique. Un outil est en cours de réalisation. Disponible pour la rentrée 2015 sur tablette, téléphone et ordinateur, il permettra aux élèves de cycle 3 et à l'ensemble des enfants du territoire de se familiariser ou d'approfondir leurs connaissances sur le thème de la rivière et de la ressource en eau. « Les enfants sont très réceptifs aux nouvelles technologies. Pour apprendre en s'amusant, le jeu vidéo éducatif est un outil formidable », souligne Loïc Biot, Vice-Président en charge de l'éducation à l'environnement. Pour découvrir les coulisses de ce jeu, il faudra patienter jusqu'à l'été 2015 avec une présentation en avant-première dans votre SMAGGAzine n°27.

Vu du ciel

Pour découvrir le bassin versant vu du ciel, rendez-vous sur notre site internet : www.contratderivieredugaron.fr

Animations scolaires

50 classes et 1 centre de loisirs du bassin versant participeront au programme 2014/2015 d'éducation à l'environnement du SMAGGA. 161 demi-journées d'animations seront dispensées par nos 5 associations partenaires. Leur programmation sera signalée par une fiche de présentation collée par les professeurs des écoles dans le cahier de liaison de votre enfant. Depuis 2008, 11 000 enfants ont bénéficié de ce programme, soit environ l'équivalent de la population de la ville de Brignais.



Le seuil aval de la vallée en Barret sur le Garon. De gauche à droite : avant et après l'effacement. Une portion du seuil a été conservée. Elle fera prochainement l'objet d'une requalification pour mettre en valeur l'ancien canal qui alimentait un moulin.

Continuité écologique : un joli profil, ça change tout

En juillet 2014, le seuil aval situé vallée en Barret sur le Garon a été reprofilé. D'ici 2018, parmi la soixantaine de seuils répertoriés sur le Garon et ses affluents, 16 ouvrages jugés infranchissables par la faune piscicole seront aménagés. 9 chantiers ont d'ores et déjà été réalisés dont 5 en 2014 :

- 1 seuil sur le Cartelier à Rontalon (4 550 € HT)
- 2 seuils sur le Garon à Thurins et Vallée en Barret (4 450 et 14 000 € HT)

- 2 seuils sur le Furon à Soucieu-en-Jarrest (réalisation des travaux par la Lyonnaise des Eaux dans le cadre d'une convention de partenariat passée avec le SMAGGA).
«Ces travaux doivent permettre de répondre aux objectifs réglementaires fixés par l'Europe, imposant à la France d'atteindre d'ici 2015 - ou à titre dérogatoire pour 2021 ou 2027 selon l'état de dégradation des milieux - le bon état des eaux superficielles et souterraines», explique Christian Fromont, Vice-Président

en charge des travaux. Or, l'atteinte de ce bon état passe par la libre circulation des espèces piscicoles sur le bassin versant du Garon, un espace de 206 km² traversé par 130 km de rivières.

Financement des travaux réalisés en 2014 :

- Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse
- Communauté de communes du Pays Mornantais
- Lyonnaise des Eaux

Bassin versant aval Dernière ligne droite pour les protections contre les crues

La météo pluvieuse du mois de novembre a donné quelques sueurs froides au SMAGGA. Même si aucune inondation n'a été constatée, les eaux - principalement du Mornantet - ont flirté avec le haut des berges. Cette alerte sans conséquence a permis de peaufiner les réglages des 4 stations de mesure de hauteur d'eau du système de mesures hydrométriques et d'alerte de crue. Rappelons que cet outil moderne, réceptionné en février 2014, est aussi un système d'alerte permettant à un agent d'astreinte de vérifier les données enregistrées et de prévenir, si besoin, les communes en cas de risque avéré d'inondation.
«La stratégie du SMAGGA passe également par la réalisation de travaux destinés à protéger les habitations des

zones urbaines contre les événements proches des crues d'occurrence trentennales», précise Jean-Louis Gergaud, Vice-Président en charge de la prévention des inondations. 8 tranches de travaux sont d'ores et déjà réalisées. Les 2 dernières situées sur le Garon à Brignais et sur le Mornantet à Givors/Grigny sont en cours de réalisation et s'achèveront en 2015. Au total, 5,5 km de berges seront aménagés à Brignais, Givors, Grigny et Montagny pour un coût global de 5,5 millions d'€.

Coût HT de ces 2 tranches de travaux :

- Brignais : 435 000 €
- Givors/Grigny : 325 000 €

Subventions :

- 40 % Etat
- 20 % Département du Rhône

Confortement des berges du Mornantet à Givors.



Directeur de la publication : Paul Minssieux
Directeur de la rédaction : Sébastien Laurent
Maquette : SMAGGA - Sébastien Laurent
Rédaction et photos : SMAGGA
Yannick Gouguenheim (fiches pollution et écrevisse)
Lafarge (fiche nappe phréatique)
Impression : Option Impression
Imprimé sur papier recyclé «Cyclus Silk»
ISSN : 2116-1402



SMAGGA
(Syndicat de Mise en valeur, d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du Garon)
Structure porteuse du **Contrat de Rivière du Garon**
Maison Intercommunale de l'Environnement
262, rue Barthélemy Thimonnier, Parc de Sacuny - 69530 Brignais
© : 04 72 31 90 80 - Courriel : crgaron@smagga-syseg.com
www.contratderivieredugaron.fr



Direction régionale de l'environnement
RHÔNE-ALPES



1 bassin versant, 27 communes - Brignais / Brindas / Chaponost / Charly / Chassagny / Chaussan / Givors / Grigny / Messimy / Millery / Montagny Mornant / Orliénas / Rontalon / S^t-Andéol-le-Château / S^t-Catherine / S^t-Didier-sous-Riverie / S^t-Genis-Laval / S^t-Laurent-d'Agnay / S^t-Martin-en-Haut / S^t-Maurice-sur-Dargoire / S^t-Sorlin / Soucieu-en-Jarrest / Taluyers / Thurins / Vourles / Yzeron